

VILLE DE MONTMELIAN (SAVOIE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 JUIN 2023

PT/BM

Le Conseil Municipal de Montmélian légalement convoqué le 2 Juin 2023, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, le **LUNDI 12 Juin 2023 à 20 h**, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS, Maire.

ETAIENTS PRESENTS : MM. les Conseillers Municipaux en exercice.

1 – SANTAIS Béatrice	8 – GRANDCHAMP Brigitte	15 –	22 – MARANDET Yannick
2 – Yves PAVILLET	9 – MUNIER Yannick	16 – CROZET Irène	23 – NOUAIS Jérôme
3 – VITTON-MEA Emilie	10 – FAVRE Michelle	17 – ROCHER Lakshmi	24 –
4 – BUISSON André	11 – BRUNET Didier	18 – DURET Stéphanie	25 – FETTAH Mohamed
5 – CONAND Anne	12 – COMPOIS Sylvie	19 – CHEVROT Vincent	26 – CEFALU Alexia
6 – FAUCONET David	13 –	20 –	
7 – PIAGET Chantal	14 – PITTNER Franck	21 – BRUAND Thierry	

Excusés : Thierry CORTADE (pouvoir à Yannick MARANDET) ; Philippe GOLEC (pouvoir à Jérôme NOUAIS) ; Fabrice HAND ; Lucie TEIXEIRA

SECRETAIRE DE SEANCE : Jérôme NOUAIS

N° 12-06-2023/31

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE POUR L'ORGANISATION D'UN CHANTIER JEUNES SUR LA COMMUNE DE MONTMELIAN

Rapporteur : Béatrice SANTAIS

Dans le cadre de l'organisation de chantiers d'été, la Communauté de Communes Cœur de Savoie intervient comme prestataire de service pour le compte de la Commune de Montmélian pour la mise à disposition de personnels âgés de 16 ans minimum régulièrement déclarés dans le but de réaliser des travaux ayant un intérêt général tels que de la mise en peinture, désherbage, ponçage, lessivage de mobilier communaux...situés sur la commune de Montmélian.

En compensation de la prestation énoncée ci-dessus, le montant versé par la Commune de Montmélian à la Communauté de Communes sera calculé sur la base de 5 jours de travail × 4 heures par jour × le nombre de jeunes × 11,54€ par heure (base indiciaire d'un adjoint technique 2eme classe, équivalent du smic horaire brut au 01 mai 2023).

La période de travail sera comprise du lundi 26 au vendredi 30 juin 2023 inclus, à raison de 4 heures par jour.

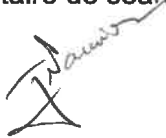
Le nombre de jeunes a été fixé à 5 jeunes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes Cœur de Savoie pour l'organisation d'un chantier jeunes.

AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Secrétaire de séance



Jérôme NOUAIS



Le Maire



Béatrice SANTAIS